

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 16 MAI 2019

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Monsieur LE BORGNE Claude, Madame LEBRETON Suzanne, Monsieur GODET Pascal, Madame LEBRET Dominique, Madame MENARD Vanessa, Madame BOTREL Marie-Claire, Monsieur GUILLEMOT Jean-Claude, Monsieur BRIAND Gérard, Madame RAULT Annie, Madame AMBROISE Fabienne, Monsieur PELHATRE Michel, Monsieur BAILLEHAICHE Jacky, Madame PONCEL Sylvie, Madame COURTOIS Marie-Françoise, Madame PICOUAYS Jacqueline, Monsieur LE PROVOST Guy.

Étaient absents excusés: Monsieur HAUTIERE Ludovic, Monsieur MAILLARD Rémi a donné pouvoir à Monsieur YVART Didier, absent excusé.

Secrétaire de séance : Monsieur PROVOST Guy

Monsieur le maire propose un vœu au conseil municipal pour le transport DINAMO :

Le conseil municipal de Trélivan se félicite de la mise en place d'un transport gratuit par Dinan Agglomération.

A ce jour, régulièrement des habitants du bourg demandent l'extension de la ligne 1 entre l'aire de covoiturage de l'Aublette et le Bourg de Trélivan.

Considérant que Trélivan est la seule commune de la centralité à ne pas bénéficier du service transport, le conseil municipal apporte son soutien total à cette revendication et demande aux élus de Dinan Agglomération de prendre en compte au plus vite ce besoin de la population.

Le conseil municipal après en avoir délibéré valide la proposition à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

Avis sur installation classée Earl KERDY- élevage porcins à Yvignac la Tour

Le conseil municipal émet un avis favorable suite au vote :

5 pour, 1 contre, 10 abstentions :

Suffrages exprimés :6

Convention Lutte contre le frelon asiatique

Le conseil municipal :

- Approuve la coordination par Dinan Agglomération des actions de lutte contre le frelon asiatique.
- Décide de la prise en charge à hauteur de 50 % des frais engagés sur les prestations de désinsectisation des nids de frelons asiatiques.
- Autorise le Maire à signer la convention

PERSONNEL

Recrutement et modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal approuve le tableau des effectifs de la commune

TRAVAUX - URBANISME

Syndicat Départemental d'Énergie : rénovation foyer les Hauts Champs

Le conseil municipal décide de remplacer la lanterne située au Hauts Champs .

Aide à l'acquisition d'un aérateur

Le conseil municipal décide d'acquérir un aérateur en commun avec la commune de Bobital et de solliciter une subvention au conseil régional.

Centre Bourg - rue du Gassay – Appel d'offres

Le conseil municipal décide de réaliser le chemin en sablé stabilisé et retient l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant de 218 218.08 € TTC.

Cheminement le long du RD61 au jardin de la Férulais

Le conseil municipal décide de réaliser l'aménagement du bas-côté le long du RD 61 partant du bourg de Trélivan et allant au jardin de la Férulais, en option suivant le coût.

Sollicitation du CDG22- service droit des sols

Le conseil municipal décide

- De régulariser la route de la Tourtelais reliant le hameau de la Guerche parcelles A431, A717, A433, A474, A438, A439 sans contrepartie financière.
- De solliciter l'unité procédure droit des sols du Centre de Gestion 22 pour réaliser les actes d'acquisitions
- De désigner Madame LEBRETON pour signer les actes à intervenir.

Arrêt PLUi

Le conseil municipal souhaite avoir des réponses et précisions :

- Précision sur le périmètre de protection de l'Etang du Val et valorisation du site.
- Incohérence sur les pourcentages de logements sociaux dans les Orientations d'Aménagement Programmé comme dans le secteur de la Barrière, avec un minimum de 50 % de logement sociaux. Cette orientation est non recevable en l'état.
- Développement de l'aérodrome.
- Le cas des propriétés bâties et de la constructibilité pour les Villages situés sur deux limites communales exemple village de Bocolé sur Vildé Guingalan et la Chevrolais sur Trélivan.

Au vu de toutes ces interrogations le conseil municipal refuse de donner un avis et de voter en l'état l'arrêt du PLUI arrêté le 25 mars 2019 en séance communautaire.

FINANCES

Décision modificative en investissement

Le conseil municipal décide d'effectuer une provision de 10 000 € supplémentaire sur l'opération Effacement réseaux et de diminuer l'opération rue du Stade de la même somme.

INFORMATIONS

- Journée citoyenne
- Élections Européennes
- Gaspillage alimentaire